

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2014

7) ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES A VOCATION D'AIDE A L'INSERTION ET L'EMPLOI

Le 9 juin 2005, en vertu de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, la Ville de Mons en Barœul, en partenariat avec celle de Villeneuve d'Ascq, a acté la création d'une Maison de l'Emploi afin de compléter et de renforcer les collaborations qui sont nées dans le cadre du PLIE et de la Mission Locale entre les villes Mons en Barœul et Villeneuve d'Ascq.

Les statuts de Groupement d'Intérêt Public « Maison de l'Emploi de Villeneuve d'Ascq – Mons en Barœul » prévoient en l'article 9.2.1 que la Ville de Mons en Barœul dispose de cinq représentants désignés par le conseil municipal.

L'association Mission Locale Métropole Est, dont l'objet est d'une part de promouvoir l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes (moins de 25 ans) en difficulté d'insertion sociale et professionnelle et d'autre part d'entreprendre toutes actions qui peuvent contribuer au développement local de l'emploi, prévoit dans ses statuts, modifiés le 16 juillet 2012, que la municipalité de Mons en Barœul sera représentée au sein de l'association par 4 conseillers municipaux désignés par délibération du conseil municipal.

Au regard des dispositions légales évoquées, Monsieur le Maire fait appel à candidatures.

- La Maison de l'Emploi :

Cette proposition est adoptée avec 32 voix pour ; 3 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

Sont élus :

- 1) Jean-Christophe LAMPE
- 2) Diana DA CONCEIÇÃO
- 3) Christophe PANNETIER
- 4) Bernard WASIEWICZ
- 5) Claude GÉRY

- La Mission Locale :

Cette proposition est adoptée avec 29 voix pour ; 6 conseillers municipaux s'étant abstenus : M. COPIN, Mme BAUDOIN, M. DECLERCQ, M. GARCIA, Mme LAVALLEZ et M. TONDEUX.

Sont élus :

- 1) Loubna AJIAR
- 2) Diana DA CONCEIÇÃO
- 3) Jean-Marie LEDÉ
- 4) Sylvie MEHAILIA